

LA FABRIQUE DE L'INFO



Mardi 22 mars 2022

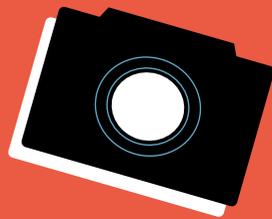
de 9 h à 16 h

Un événement d'éducation aux médias
à destination des collégiens.



La Fabrique de l'info

Pénétrez dans les coulisses médiatiques



Bienvenue !

Vous allez aujourd'hui participer à la troisième édition de La Fabrique de l'info. Ce rendez-vous a été imaginé et organisé par la Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray. Son objectif : permettre aux collégiens et aux collégiennes de la ville d'entrer dans les coulisses des médias, pour vous faire comprendre comment travaillent les journalistes. Et pour vous faire prendre conscience de l'intérêt d'être bien informé-e pour devenir des citoyennes et des citoyens éclairés.

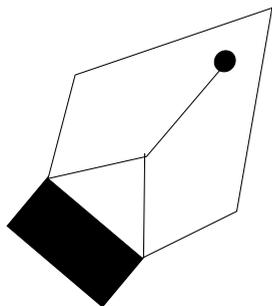
L'idée de créer La Fabrique de l'info est née suite à l'attaque terroriste de janvier 2015 contre la rédaction de **Charlie Hebdo**, qui a fait dix morts, dont huit personnes qui travaillaient pour ce journal satirique. Depuis, la Ville veut attirer l'attention des jeunes sur l'importance de la liberté d'expression et sur le rôle des médias dans la société.

En plus de La Fabrique de l'info, Saint-Étienne-du-Rouvray édite également **Le Stéphanois junior** et invite régulièrement des journalistes à effectuer des résidences dans des collèges de la ville.

Au programme

Une douzaine de journalistes, venus de médias différents, vont animer des ateliers sur différents sujets : qu'est-ce qu'une info ? comment décrypter une image ? quelles sont les ficelles d'une bonne revue de presse ? Vous serez invité-es à participer, en posant toutes les questions qui vous trottent dans la tête, en partageant vos idées, votre avis, mais aussi en mettant la main à la pâte. À l'occasion de La Fabrique de l'info, devenez journaliste d'un jour.

Informer et être informé·e : des droits protégés par la loi



Des textes fondateurs

La liberté d'expression, un pilier de la démocratie française

En France, le droit de s'exprimer librement est un héritage de la Révolution française. Il est proclamé par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789 :

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi. »

Le préambule de la constitution actuelle de la V^e République fait référence, dès sa première phrase, aux principes de 1789.

Une valeur démocratique protégée

La liberté d'expression est reprise également dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948, ainsi que dans la Convention européenne des droits de l'Homme, signée en 1950. Cette dernière confirme que **« toute personne a droit à la liberté d'expression »**.

Il précise que **« ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière »**. La liberté d'expression et d'information est rappelée par l'article 11 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, adoptée le 7 décembre 2000.

Peut-on tout dire, tout écrire ?

L'essentiel de la loi de 1881

Considérée comme un texte fondateur de la liberté d'expression en France, la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse garantit la liberté d'expression des journalistes et « le secret des sources » (voir ci-contre) ; elle interdit la diffamation et l'injure, la provocation à la discrimination et à la haine, l'appel à commettre un crime ou un délit, la publication de nouvelles fausses, l'atteinte à la présomption d'innocence, la diffusion de certains éléments d'enquêtes ou de procédures policières et judiciaires.

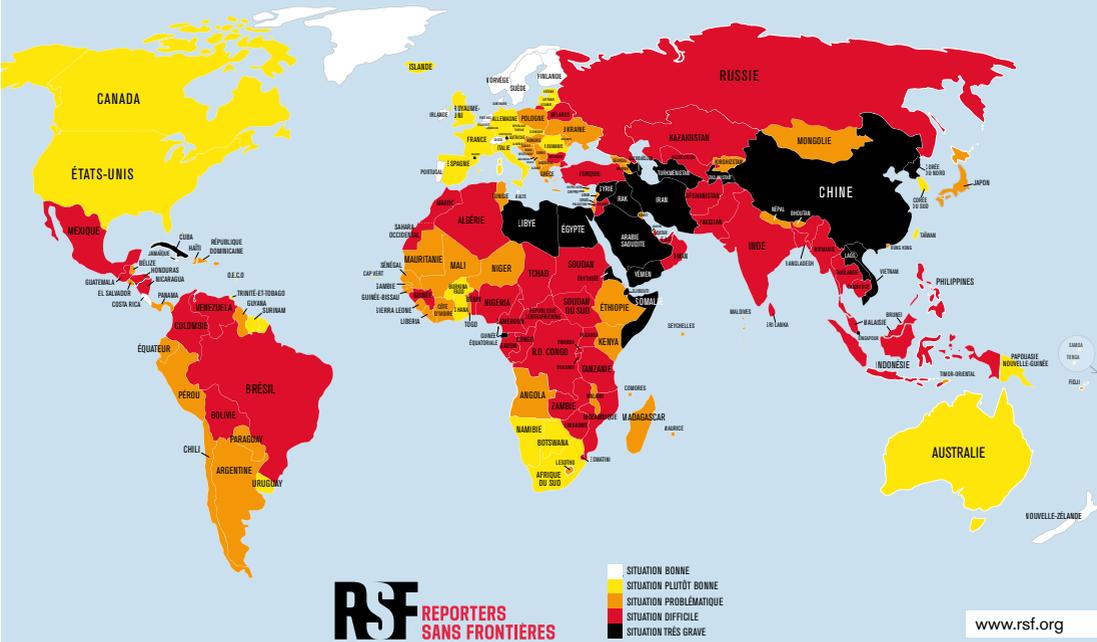
La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les fake-news

Depuis 1881, plusieurs lois sont venues compléter ce dispositif : la loi Pleven de 1972 relative à la lutte contre le racisme punit la discrimination, l'injure ou la diffamation à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine ou leur religion. La loi Gayssot de 1990 sanctionne la négation des crimes contre l'humanité perpétrés par le régime nazi. Votées en 2018, deux lois tentent de « s'attaquer » aux fake-news en période électorale.

La liberté de la presse ici et ailleurs

L'association Reporters sans frontières (RSF) recense les atteintes à la liberté de la presse dans le monde. Au 17 février 2022, 11 journalistes avaient ainsi été tués dans le monde depuis le début de l'année et 369 étaient emprisonnés. De grandes disparités existent d'un pays à l'autre : parmi les bons élèves, la Norvège est en tête, et parmi les derniers de la classe la Corée du Nord, « où le simple fait de consulter un média basé à l'étranger peut valoir un séjour en camp de concentration », écrit RSF.

Qu'en est-il de la France ? Plus proche de la Norvège que de la Corée, elle fait partie des pays (34^e sur 180) dont la situation est « plutôt bonne ». Les difficultés rencontrées par les journalistes pour couvrir les manifestations, en raison de violences policières, les interpellations arbitraires, les pressions à l'encontre des journalistes d'investigation et la concentration des médias dans les mains de quelques grands groupes sont autant de dérives qui expliquent selon RSF ce classement de la France, loin derrière les pays scandinaves, le Portugal (9^e) ou l'Allemagne (13^e).

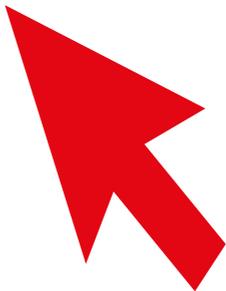


La liberté de la presse dans le monde en 2021

Chiffre

488 journalistes en détention dans le monde en 2021

À noter : cette carte et les chiffres précèdent le conflit armé mené par la Russie de Vladimir Poutine à l'encontre de l'Ukraine.



Journaliste, un métier, des médias

Un point commun à tous les journalistes : le culte de l'information

Qu'est-ce qu'une information ?

Quel que soit le média, les journalistes ont pour mission d'informer. Mais attention à ne pas confondre info, rumeur, potin et anecdote. Une info doit s'appuyer sur des faits et apporter quelque chose de nouveau. Elle doit intéresser un grand nombre de personnes (contrairement à un potin ou une anecdote), elle doit être vérifiée et fiable (contrairement à une rumeur). En trois mots : nouveauté, utilité et véracité forment l'ADN de l'information.

Ne pas confondre information et opinion

L'information sur un sujet montre plusieurs points de vue, quand l'opinion émet un jugement/un avis sur un fait. Pour distinguer une information d'une opinion, demandez-vous si elle est vérifiable : une opinion ne se vérifie pas puisqu'elle appartient à son auteur, alors qu'une information est un fait avéré, vérifiable.

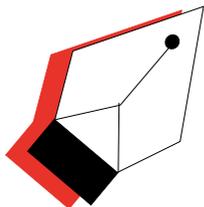


Quelles différences entre information et communication ?

Contrairement à l'information qui se veut objective et qui propose plusieurs points de vue, la communication est un message avec un but précis. Les messages de communication peuvent émaner d'institutions (état, Onu.), d'entreprises commerciales, mais aussi de célébrités à travers les réseaux sociaux. Méfiez-vous ! Pour distinguer information et communication, il convient de toujours se demander qui parle et dans quel but. C'est un bon réflexe pour analyser les messages que l'on reçoit.

Droits et devoirs des journalistes

La Charte de Munich – ou déclaration des devoirs et des droits des journalistes, signée le 24 novembre 1971 – distingue dix devoirs et cinq droits de la profession, parmi lesquels le respect de la vérité, la protection du secret professionnel et la protection des sources d'information des journalistes. Cette dernière permet aux journalistes de s'appuyer, pour leur travail de vérification des faits, sur des personnes qui peuvent préserver leur anonymat et ne pas être inquiétées. Sans cette protection, les journalistes seraient privés de sources précieuses.



Indépendance

Les journalistes doivent être assurés de travailler en toute indépendance. C'est ce que leur garantit la liberté d'expression et la liberté de la presse, piliers des régimes démocratiques.

Cependant, les pressions politiques, économiques, culturelles sont potentiellement nombreuses. Qu'il soit d'origine publicitaire ou qu'il implique des actionnaires puissants, le financement des médias peut menacer l'indépendance des journalistes.

Hiérarchiser, décrypter, vérifier : les bases du journalisme

Sélection et hiérarchie de l'info

Plusieurs fois par jour, par semaine ou par mois (selon la périodicité du média), les journalistes se réunissent en conférence de rédaction, pour choisir les sujets à traiter, ainsi que l'angle par lequel chaque sujet sera abordé. Tous les médias ne font pas les mêmes choix et la façon dont ils hiérarchisent l'information et dont ils choisissent de la traiter déterminent leur ligne éditoriale.

Différents types de journalisme

Les journalistes disposent de plusieurs sources d'information. Les agences de presse* publient plusieurs centaines de dépêches par jour. Les reporters de terrain (correspondants locaux, envoyés spéciaux) ont aussi leurs propres sources. Certains médias privilégient l'information « chaude », notamment les chaînes d'info continue, d'autres préfèrent le journalisme d'investigation, qui consiste à enquêter pour aller chercher les causes profondes d'une information.

Définitions*

Agence de presse

Une agence de presse est une entreprise de presse qui récolte des informations et les revend sous forme de « dépêches » aux médias qui les lui achètent. Les principales agences de presse dans le monde sont les américaines, Associated Press et United Press International, l'Agence France Presse (AFP) ou encore la britannique Reuters.

Ligne éditoriale

C'est l'identité d'un média, ce qui détermine la manière dont il traitera l'actualité.

Marronnier

En journalisme, un marronnier est un événement peu important, régulier et prévisible, il est traité régulièrement chaque année comme la floraison des marronniers.

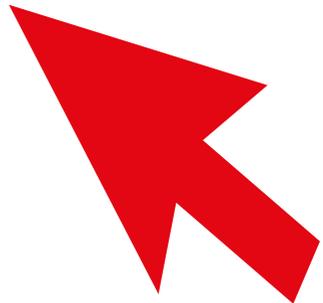
Vérification de l'info

Face à une information, quelle que soit sa source, le journaliste a obligation de la recouper, c'est-à-dire de la vérifier auprès d'une seconde source. La vérification est d'autant plus importante que nous vivons dans un monde où les informations sont nombreuses et circulent très vite. Chiffres truqués, photos retouchées ou réutilisées dans un contexte différent du moment où elles ont été prises, la recrudescence de fake-news (fausses informations) impose de redoubler de vigilance.

Traitement de l'information, la règle des 5 W

Who, what, when, where, why :

la règle anglaise des 5W guide le traitement de l'information journalistique qui doit impérativement indiquer qui, quoi, quand, où, pourquoi, avant d'aller plus loin.



Différents médias, différentes temporalités, différents métiers

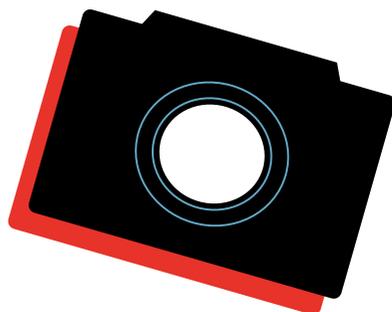
De la Gazette...

Si elle a perdu de son audience (voir ci-contre), la presse écrite reste présente et diversifiée en France, avec des quotidiens, des hebdomadaires, des mensuels, des magazines ; nationale ou régionale, elle est généraliste ou spécialisée.

Quant à l'audiovisuel, il s'est aussi beaucoup diversifié ces dernières décennies, depuis la fin du monopole d'État en 1981 : on est ainsi passé de cinq chaînes de télé à plus de 300 en 2014, tous canaux de diffusion confondus (TNT, câble, satellite, ADSL...).

... à internet

Mais la dernière révolution en date concerne le rôle pris – en matière d'information – par internet et les réseaux sociaux, ainsi que le brouillage des lignes qu'il induit. Si certaines rédactions traditionnelles – en plus d'un support papier, d'une antenne radio ou télé - diffusent leurs informations sur un site internet,



une page Facebook, Instagram, Twitter ou encore Youtube, d'autres médias n'existent que sur les réseaux sociaux.

Par ailleurs, toute une gamme d'émetteurs – pas forcément formés aux règles du journalisme – s'expriment sur les réseaux, diffusant parfois des informations, le plus souvent des opinions (voir pages 4-5). Et les frontières sont d'autant plus floues que la circulation et l'échange des informations à travers les « posts » et « reposts » rendent plus complexe l'identification de la source d'origine.

Comprendre le fonctionnement d'une rédaction ?



24 heures dans une rédaction
(CFI et ESJ Lille – écoles de journalisme)

[https:// 24hdansuneredaction.com](https://24hdansuneredaction.com)

Portrait-robot des journalistes français

34 582 personnes possèdent
aujourd'hui la carte de presse*

52,5 % sont des hommes,
47,5 % sont des femmes

56,9 % travaillent pour la presse écrite
(en recul de 7 points par rapport à l'an 2000),

17,6 % pour la télévision (en hausse de 6 points),

9,6 % pour la radio et 9,5 % pour une agence de presse*

73,4 % des journalistes français sont en CDI,
20,5 % sont des pigistes*

Sources : observatoire des métiers de la presse, 2019

Définitions*

Pigiste

Les pigistes sont des journalistes qui ne sont pas salariés d'un média. Ils sont rémunérés à l'article, à la chronique ou à la photo. Ils peuvent travailler pour un ou plusieurs médias.

Agence de presse

Voir p.8

Carte de presse

Créée en 1936, la carte de presse est la carte d'identité professionnelle des journalistes. Elle est attribuée à toute personne qui exerce son activité principale dans un ou plusieurs médias. C'est un sésame pour entrer dans certains lieux et couvrir des événements auxquels le public n'a pas accès.

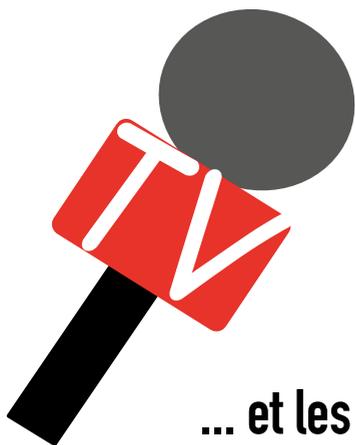


Comment s'informent les Français et les Françaises...



La télé toujours en tête

Le baromètre publié en janvier 2022 par le journal *La Croix* montre que la **télévision** reste le premier média d'information pour **48 %** des personnes interrogées, suivie par **internet** (32%), **la radio** (13 %) et **la presse écrite** (6%).



Manque de confiance dans les réseaux



Si les Français et les Françaises s'informent en priorité via la télé et internet, ils ne leur font en revanche pas vraiment confiance: **29 % des Français font confiance aux médias** et **21 % seulement aux réseaux sociaux**.

... et les jeunes Stéphanois
et Stéphanoises

qui participent à la Fabrique de l'Info ?



Comment s'informent ... et les jeunes Stéphanaïes et Stéphanaïes



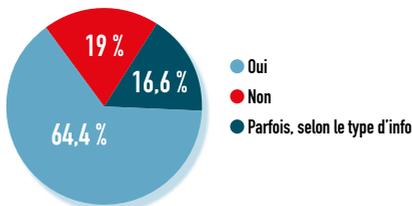
En amont de La Fabrique de l'info, les collégiennes et collégiens de Saint-Étienne-du-Rouvray ont été sollicités par la Ville pour répondre à un questionnaire sur leur relation à l'information. S'intéressent-ils aux informations ? Quels sont leurs médias et sujets préférés ? Comment vérifient-ils les informations ?

350 élèves, garçons et filles de la 6^e à la 3^e, ont répondu.

Les quatre collèges de la commune ont participé (Louis-Michel, Maximilien-Robespierre, Paul-Éluard et Pablo-Picasso). Voici les résultats de ce sondage.

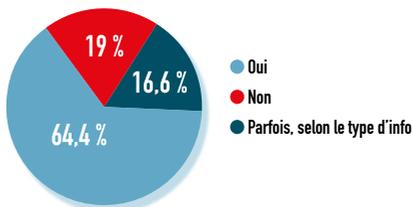
Est-ce que je m'intéresse aux « actualités » ?

346 réponses



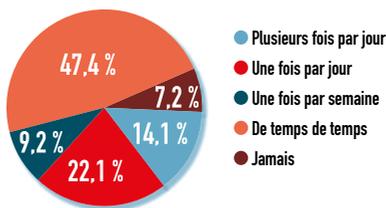
Est-ce que je m'intéresse aux « actualités » ?

346 réponses



À quelle fréquence est-ce que je m'informe ?

348 réponses



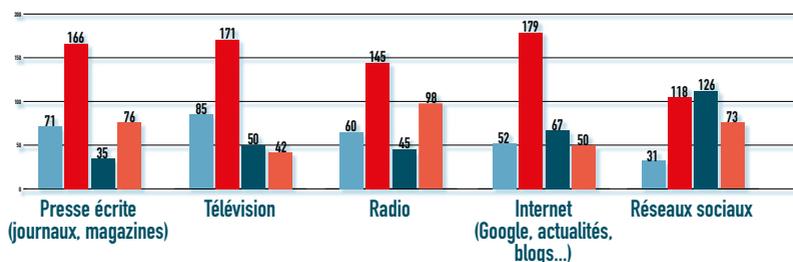
Comment est-ce que je m'informe ? (plusieurs choix possibles)

348 réponses



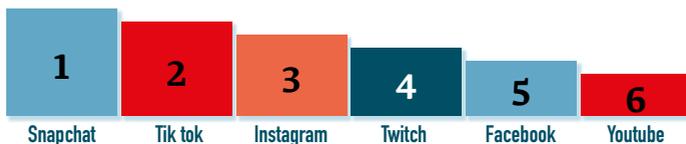
Est-ce que je fais confiance aux informations transmises par les types de médias ci-dessous :

● Tout à fait confiance ● Plutôt confiance ● Pas du tout confiance ● Je ne sais pas



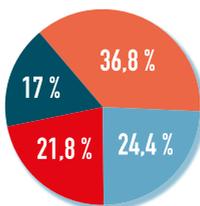
Quels sont les réseaux sociaux que j'utilise ?

348 réponses



Sur les réseaux sociaux, je m'informe à partir :

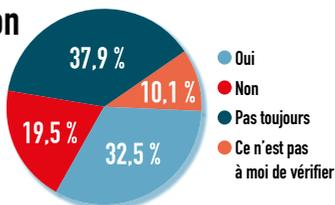
348 réponses



- Des comptes de journalistes ou de médias auxquels je suis abonné
- Des publications de mes amis directement
- Des publications qui sont les plus commentées, likées, retweetées...
- Des publications de mon fil d'actualité

Est-ce que je vérifie une information avant de la partager sur mes réseaux sociaux ?

348 réponses



Comment repérer des « fake news » ?



IDENTIFIER LA SOURCE

Explorer le site, son but, sa page « Contacts ».



ALLER AU-DELÀ DU TITRE

Les titres peuvent être racleurs, pour obtenir des clicks. Lire l'article entier.



IDENTIFIER L'AUTEUR

Faire une recherche rapide sur l'auteur. Est-il fiable? Existe-t-il vraiment?



D'AUTRES SOURCES ?

Consulter les liens, pour vérifier l'information.



VÉRIFIER LA DATE

Partager un vieil article ne signifie pas qu'il est d'actualité.



EST-CE DE L'HUMOUR ?

Si c'est trop extravagant, est-ce une satire? Vérifier la vocation du site.



ÉVALUER NOS PRÉJUGÉS

Nos propres opinions peuvent affecter notre jugement.



QUE DISENT LES EXPERTS ?

Demander à un bibliothécaire ou consulter un site de vérification des faits.

Outils pour vérifier une information



De Facto (plateforme SciencesPo, AFP, Le Clemi, XWiki SAS)
[https://defacto-observatoire.fr/xwiki/bin/view/Main/#une:*](https://defacto-observatoire.fr/xwiki/bin/view/Main/#une:)



Factual (Agence France Presse) :
<https://factual.afp.com/>



Vrai ou Fake (France info) :
<https://www.francetvinfo.fr/vrai-ou-fake/>



Désintox (ARTE) :
<https://www.arte.tv/fr/videos/RC-016371/desintox/>



Intox (France 24) :
<https://observers.france24.com/fr/tag/intox/>



Les Décodeurs et le Décodex (Le Monde) :
<https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/>
et <https://www.lemonde.fr/verification/>



Check news (Libération)
<https://www.liberation.fr/checknews/>



Un site qui lutte contre les rumeurs :
www.hoaxbuster.com

Vérification de vidéos :

Amnesty international :
<https://citizenevidence.amnestyusa.org/>



Vérification d'images :



Google images :
<https://www.google.fr/imghp?hl=fr>



Tineye :
<https://tineye.com/>

L'info **Stéphanaise**



saintetiennedurouvray.fr



Le Stéphanaïs Junior



Le Stéphanaïs



Mairie Saint-Étienne-du-Rouvray



Ville de Saint Étienne du Rouvray



MairieSER

